

V
Etat des Chapelles
KERFEONTÉON

- enquête au 12
- chapelle 1813
- état des biens

L'Église,

ts,
Douze cents.

no pour la

nommé par
le

pour second,
sauf le

gall,
ut de
voit
et maître
ts-soixante

ier
toss au

L'Église
deux

Le feu-tour 1854

1^o Le patron de l'église paroissiale de Le feu-tour,
c'est La Trinité.

2^o Le nombre d'âmes est de dix-huit cents,
Le nombre de communions d'environ douze cents.

3^o Deux prêtres sont absolument nécessaires pour la
Défense.

4^o Jusqu'ici je suis seul desservant, nommé par
monseigneur l'évêque et approuvé par le
gouvernement.

5^o Pour le prêtre que je désirerais pour second,
je ne sais où le trouver. Je laisse le
choix à messieurs mes supérieurs.

6^o mes noms et prénoms sont Jacques Le gall,
originaire de Jersey, arrivé ici le
Château de Le vingt quatre avril
mil sept cents quarante cinq, fait prêtre
Le quatre avril mil sept cents soixante
deux.

à Le feu-tour Le vingt sept février
mil huit cents quatre, est ventose au
douze de la république.

Jacques Le gall desservant de Le feu-
tour

Le fieur
Beau

il y a dans La Communauté de La fieurteur,
une chapelle nommée L'Église, qui est
entre Les maisons d'une part, et qui est
en fait L'Église, et qui désire La
rendre à La paroisse, comme étant
absolument nécessaire pour L'instruction
des enfans.

par Les mêmes motifs ~~on~~ on demande
La conservation et L'usage de la cydevant
Église paroissiale de ce village qui n'a pas
été rendue. La mairie étant vacante, L'adjoint
à La fieurteur La vingt sept février
mil huit cents quatre sept ventose
est douze de La République.

Jacques Le Gall D'abord de
La fieurteur

V
Etat des Chapelles de Kerfeunteun
nécessaires au Culte.

1.^o La Chapelle de la Mere de Dieu de Cuzon
Vulgairement S.^t Pierre de Cuzon. C^{est} devant
Eglise Paroissiale de Cuzon annexée à Kerfeunteun.

Cette Chapelle est l'objet de la dévotion des
peuple de Quimper et des Paroisses environnantes et est
en outre nécessaire au culte.

2.^o La Chapelle de Notre Dame de Menfeez; très
nécessaire au culte.

3.^o La Chapelle de Kernilio la plus centrale moi-
la moins comode au culte à raison de sa petitesse.

Nota. les Chapelles de Menfeez et Kernilio
ont été rachetées: celle de S.^t Pierre, autrement nommée
la mere de Dieu de Cuzon n'a jamais été vendue.

traitement du Vicaire
Le Vicaire a un traitement de 200 francs payé
sur le revenu de la fabrique.

Kerfeunteun. le 15 Mars 1813.

Vinteste S. de Kerfeunteun

État des Reates (ou) à la fabrique de Ron
qui restent invendues.

Fabrique de Ron

Savoir
art. 1er

Donou en Ron Reate Communale de 9th 15⁰ 39 2 Chapoux
et 1th 10⁰ pour Corvées Due par Jean Marie Paul suivant
déclaration du 26 janvier 1773.

art. 2.

Bennanciech en Ron Reate Communale de 16th 8⁰ Due par
Jacques Verger suivant déclaration du 1er juin 1773.

art. 3.

Reate Communale de 9th Due par Yves Rodenan suivant
déclaration du 18 fév 1773. sur le lieu de Mengien en telgrac
payé l'an 12. 7th 4⁰.

Fabrique du Aroaire.

art. 1er.

Reate Communale d'une livre 12⁰ Due par Louis Carré suivant
contrat du 10 juin 1773. sur Lambereau en Ron.

Le Brevet est conforme au sommaire Reaté au Bureau
Certifié véritable par Moi Receveur des Domaines à
Ron. Le 8 finnaire au 16

Dumas

Kerfeunteun

Noms des personnes que l'on propose à
Monsieur l'Evêque de Quimper pour
la ~~composition~~ formation du conseil de la fabrique
de Kerfeunteun.

Proposés par M.^e le Maire.

M.^e de Cheffontaine Du loc'h..
Sebastien Gélot Kerun...

Proposés par le Desservant.

Corentin Danion pere Querlec'h...
Sebastien le Lay L'Arrouzon..
Jean le Moine Kernilis

Juste B. de Kerfeunteun

Etat Des biens et revenus des fabriques des Paroisses.

Noms des paroisses	Biens suraux	Maisons	valeur Capitale	produit annuel	Rentes restituees	Rentes par legs et Donations	Rentes de fondations	Charges	Revenu net	observations
St Jean leon	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	1^{re} La Maison presbiteriale et dependances ont été vendus par ordre de l'ancien gouvernement, et après revendus par le premier acquereur 2^{de} il ya des rentes de fondations à faire revivre pouvant monter annuellement, d'après nos recherches, à la somme de soixante cinq francs.

St Jean leon le 8 Juillet 1814.

G^{ne} Roch Desservant de St Jean leon